

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 14 mai 2018 à 17 h 30 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Messieurs Gérard Bouthot, Raymond Paquette, Alain Paquin et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin et Monsieur Frédéric Martineau assistent également à cette assemblée.

Sont absents, Madame Maryline Gagnon et Monsieur Johnny Izzy.

**11253-05-18 - Octroi contrat aménagement d'un sentier Parc Robert Aumont**

CONSIDÉRANT une demande de prix pour l'aménagement d'un sentier au Parc Robert Aumont;

CONSIDÉRANT la réception d'un seul soumissionnaire;

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme B. Frégeau & Fils Inc. pour l'aménagement d'un sentier au Parc Robert Aumont au montant de 19 200.83\$ taxes incluses tel que leur soumission du 14 mai 2018. Ce montant sera prix à même le budget pour l'aménagement du parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11254-05-18 – Octroi contrat enfouissement fils électriques sentier Parc Robert Aumont**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Raymond Paquette  
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Claude et François Phénix & Fils Inc. pour un montant de 4 335\$ plus taxes pour les travaux d'électricité du Parc Robert Aumont tel que leur soumission du 11 mai 2018. Ce montant sera prix à même le budget pour l'aménagement du parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11255-05-18 – Permis d'alcool – Saint-Jean-Baptiste**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Gérard Bouthot  
ET RÉSOLU

Que ce Conseil avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. sur le terrain du parc de l'Église pour la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin prochain à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11256-05-18 – Levée de l'assemblée**

Proposé par : M. Alain Paquin  
Appuyé par : M. Michel Vanier  
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 14 mai 2018 soit levée à 17 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

---

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.